



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

contrôle technique des véhicules

Question écrite n° 18336

### Texte de la question

M. Jean-Noël Carpentier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, à propos du projet européen relatif à un contrôle technique périodique des véhicules à deux ou trois roues. S'il convient de multiplier les dispositifs visant à assurer la sécurité routière, il observe que, selon les constatations du rapport MAIDS et son étude portant sur les accidents des motocycles en France, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Espagne, moins de 0,5 % d'entre eux sont directement liés à une défaillance technique. Le lien entre défaillance technique et accident avancé par la Commission européenne semble ainsi non avéré. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'avis que pourrait donner la France sur ce projet européen.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Noël Carpentier](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (3<sup>e</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18336

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [12 février 2013](#), page 1505

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)